Compte–rendu de l'entrevue du 18/12/01 avec M. Provost, conseiller industriel et commercial auprès du Ministre de la Défense.

Organisations syndicales représentées : CGT – CFDT – CFE–CGC – CFTC – FO

Ordre du jour : Avenir de l'ONERA

Après un exposé préliminaire réalisé tour à tour par chacun des membres de la délégation, M. Provost a répondu aux questions posées, qu'il a jugées riches et denses.

- Europe, le Ministre n'a que ce mot en tête : il faut réussir l'européanisation de la recherche. A son avis, le PSO ne prend pas suffisamment en compte cet aspect.

- Dans la recherche civile, que vous le vouliez ou pas, vous êtes en concurrence, on n'y peut rien. EADS ira chercher le plus compétent pour ses recherches.

- Les financements pour la recherche civile sont à Bruxelles (CEE). Le dernier PCRD a bien profité à l'aéronautique. Certes la tutelle défense est moins portée sur les connexions bruxelloises, mais c'est à l'ONERA de se montrer dynamique.

- En ce qui concerne la recherche militaire, la loi de programmation militaire 2003–2008 est une loi d'acquisition de matériel ; les états majors voulaient que l'on réduise les études amont, le ministre a tranché en faveur d'un effort de soutien à la recherche supérieur à ce que prévoyait la DGA. Le montant prévu pour les PEA va s'accroître dans cette période.

- La mise en concurrence arrive aussi dans la recherche militaire. Exemples :
  - Le programme A400M va être commandé clés en main à la branche militaire d'Airbus, à qui va–t–elle sous–traiter ses recherches ?
  - En R et D sur les missiles, tout se fait avec les Britanniques qui seuls ont des compétences et sont intéressés en Europe ; nous allons à terme vers une totale interdépendance, MBDA bénéficiaire des contrats, pourra se tourner vers le DERA ou l'ONERA pour ses recherches ! Nous ne pourrons pas le maîtriser.

- Bientôt ce n'est plus la DGA qui négociera les contrats avec les industriels, mais l'Europe à travers l'OCCAR.

- La défense a maintenant une politique déclinée dans le PP30 qui permet de voir à long terme en terme d'études amont.

- Il faut se coordonner au niveau européen afin de pouvoir offrir des propositions collectives aux industriels. Autrement les industriels feront jouer la concurrence au détriment des centres de recherche.
- L'ONERA est incontournable au niveau européen, il n'y a pas de raison d'être pessimiste

- L'ONERA a reçu mission de rechercher une bonne synergie avec la recherche civile (CNRS), afin d'éviter les redondances. Il faut coopérer. Exemple : le CNRT de Toulouse, il faut convaincre le CNRS de ne pas refaire un doublon, l'ONERA doit y jouer un rôle majeur.

- Toulouse est le « Seattle européen » retenu, l'ONERA devra nécessairement se renforcer dans cette région.

- Avec le PSO, on ne peut rien faire de concret. Mais il ne faut pas le critiquer, car il émane d'une démarche participative du personnel. Mais il doit se décliner en un contrat de plan ou d'objectifs négocié avec la tutelle dans lequel il doit y avoir un volet financier (engagement de la tutelle) et des devoirs (nouvelle segmentation de l'ONERA, augmentation–diminution des activités).

- L'ONERA dispose d'une totale autonomie de gestion.

- Multi–tutelles : le conseiller n'est pas favorable à la multi–tutelle pour plusieurs raisons. D'une part les autres ministères ne sont pas demandeurs et les responsabilités sont diluées dans une tutelle multiple, d'autre part les autres ministères n'ont pas un sou à donner à l'ONERA. Par contre, nous sommes extrêmement ouverts et nous encourageons pour faire participer au travers d'une coordination, les autres ministères partenaires techniques de l'ONERA. Nous encourageons d'ailleurs fortement l'ONERA à développer ses relations avec la recherche civile.

Conclusion (par le Conseiller)

« Une nouvelle étape s'engage pour l'ONERA, consistant à réaliser un travail de vérité qui va certainement conduire à une remise en cause de ses structures, les 5 années à venir vont être difficiles pour les personnels. Ceux–ci devront être associés à cette démarche, car plus il y a de difficultés à aplanir plus il faut impliquer les personnels. Les Organisations syndicales ont un rôle majeur d'accompagnement et de sensibilisation à effectuer. »